



Réunion du 2 décembre 2015
sur la fusion des CCALL, CCPO et CCCQ

Présents : Élus CCALL : P. Maréchal, N. Van de Woestyne, C. Bordy, J. Bôle, M. Debray, V. Marguet
Élus CCPO : J.C. Grenier, N. Morel, M. Beauvais, P. Bouquet
Élus CCCQ : S. Faivre, M. Chaussarot, P. Daudey, M.C. Legain, P. Edme, P. Percier
DG des CC : L. Labbey, A. Veyron, E. Jacques
Excusés : J.P. Prost, D. Pemin (élus CCPO)

Délibérations des conseils communautaires, sur le projet de schéma territorial de coopération intercommunale, présenté par le Préfet :

	Votants	Pour	Contre	Abstentions
CCALL	28	26	2	0
CCPO	45	1	41	3
CCCQ	35	26	5	4

S. Faivre fait part du mécontentement des élus communautaires, maires et habitants de la CCCQ et d'envisager sereinement la collaboration avec la CCPO, au vu des déclarations de celle-ci reprises par la presse, à savoir un refus répété de fusion avec la CCCQ dans sa globalité. Elle souhaite un changement de position de la CCPO, avant de débiter un travail collaboratif.

P. Maréchal précise que, compte tenu de la dérogation possible à la loi NOTRe (zone de montagne), la CCALL aurait pu, moyennant l'entrée de quelques communes supplémentaires, éviter une fusion avec ses voisins en atteignant le seuil de 5000 habitants. Toutefois, proposer une solution qui ne met pas l'ensemble du territoire en conformité serait prendre un risque en laissant l'initiative du découpage à M. le Préfet de Région. Le choix de la fusion bloc à bloc des 3 CC s'est imposé au vu des collaborations de longue date et du travail accompli au niveau du Pays Loup Lison. Pour terminer son propos et au vu des informations relayées par voie de presse, P. Maréchal souhaite connaître la position officielle de l'exécutif de la CCPO sur le projet de fusion présenté par Mr le Préfet.

J.C. Grenier précise que le conseil communautaire, s'oppose à la proposition de schéma du Préfet, considérant qu'elle ne correspond pas aux attentes des élus et au principe de libre détermination des collectivités. La CCPO n'entend pas s'opposer à ses voisins, mais donner un signe à la CDCI pour qu'elle propose des amendements correspondant aux choix des élus. La CCPO ne déposera pas d'amendement concernant le périmètre proposé dans le schéma départemental de coopération intercommunale car il serait mathématiquement irrecevable : comment faire 2 CC à 14710 habitants avec 24 937 habitants.

A ce stade et pour ne pas brouiller les messages, il est convenu que ce compte rendu, démontrant la volonté des 3 CC de travailler de façon collaborative, sera diffusé dans un 1^{er} temps aux élus locaux uniquement, puis par voie de presse après la prochaine réunion de la CDCI.

Suite à ces différents échanges, il est convenu que les 3 CC vont travailler ensemble à la constitution d'un nouvel EPCI sur le périmètre proposé par Monsieur le Préfet.

Mais comment ?

La CCPO est favorable au recours à un cabinet d'étude.

La CCALL et la CCCQ proposent de déjà s'appuyer sur les services de l'État, Préfecture et DGFIP avant de faire appel à des ressources extérieures

Après exposé des arguments des parties, il est reconnu que le besoin d'appui méthodologique, d'un animateur et d'un « regard extérieur » sera indispensable.

Les SG des 3 CC sont chargés de recenser les différentes missions à réaliser pour réussir la fusion, d'écrire un projet de CDC qui sera présenté aux services de l'État, pour savoir quelles missions ils peuvent ou pas assurer.

Les points qu'il restera à traiter seront alors proposés à un bureau d'études après avoir établi un CDC de l'intervention et son chiffrage (après appel offre).

Philippe Marechal
Président CCALL



Sarah Faivre
Présidente CCCQ



JC Grenier
Président CCPO



Prochaine réunion des Présidents et Vice-présidents :

lundi 21 décembre 2015, à 18h, dans les locaux de la CCPO pour valider le projet de cahier des charges.